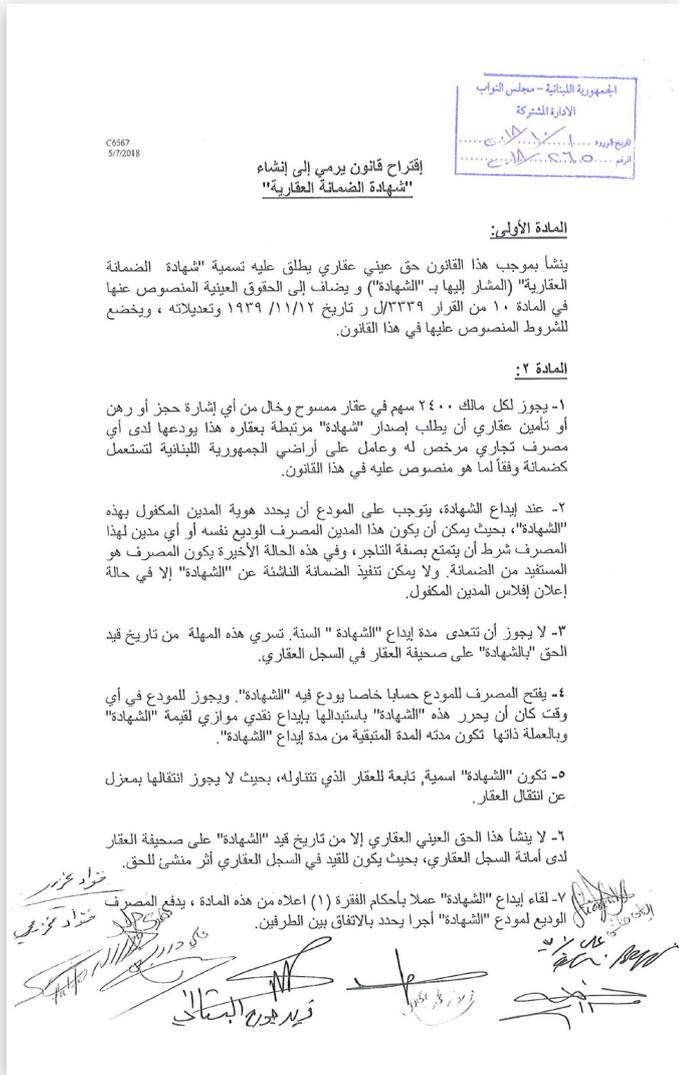




Signature et Dépôt de la proposition de loi du Certificat Hypothécaire Obegi (CHO)

La proposition de loi CHO a été déposée au Parlement Libanais le 1^{er} Octobre 2018. Elle a été signée par dix membres du parlement:



S.E.M. Neemat FREM

Indépendant, Allié au Bloc Liban Fort



S.E.M. Ali BAZZI

Membre du Mouvement Amal et du Bloc de Développement et de la Libération



S.E.M. Elias HANKASH

Membre des Phalanges Libanaises/ KATAEB et du Bloc KATAEB



S.E.Dr. Farid AL BOUSTANY

Indépendant, Allié au Bloc Liban Fort



S.E.M. Sami FATFAT

Membre du courant du Futur et du Bloc Parlementaire du Futur



S.E.M. Henri HELOU

Indépendant, Allié au Bloc de la Rencontre Démocratique



S.E.M. Michel DAHER

Indépendant, Allié au Bloc Liban Fort



S.E.M. Ali DARWISH

Indépendant, Allié au Bloc du Centre Indépendant



S.E.M. Anwar AL KHALIL

Membre du Mouvement Amal et du Bloc de Développement et de la Libération



S.E.M. Fouad MAKHZOUMI

Indépendant, Président du Parti du Dialogue National

La proposition de loi a été rédigée par:



S.E.Me. Ghassan MOKHEIBER

Ancien Député, Avocat et Législateur



Prof. Nasri DIAB

Avocat aux Barreaux de Paris et de Beyrouth Professeur de Droit



Me. Alexandre SAKR

Avocat Cabinet El Khoury